

mémoires, que ces fonctions, malgré quelques restes de forme élective, étaient à la disposition absolue de l'archevêque, M. Camille de Neufville qui, au pouvoir épiscopal, joignait celui de lieutenant de son neveu, le maréchal de Villeroy, gouverneur de la ville et de la province. Camille de Neufville passait pour ne pas toujours disposer d'une façon désintéressée de ces dignités de l'Hôtel-de-Ville. « J'étais prévenu, dit Mathieu De La Font, que nul n'entraît dans ce poste que par la porte dorée ». Aussi voulut-il, après son élection, offrir à l'archevêque le prix qu'il croyait devoir à son appui. Mais ce dernier refusa à diverses reprises une bourse de trois cents louis que le nouveau échevin lui fit présenter.

La cour venait de porter, par un édit bursal, une grave atteinte aux franchises municipales de la ville de Lyon. Elle avait érigé en offices les fonctions de procureur-général et de secrétaire de la ville, qui de toute ancienneté avaient été dans la dépendance et à la nomination du Consulat. Les sieurs Prost de Grange-Blanche, et du Moulceau, qui en étaient revêtus, n'avaient trouvé rien de mieux, pour en continuer l'exercice, que de se faire acquéreurs des nouveaux offices, dont ils avaient versé la finance au trésor. Ils vinrent présenter leurs provisions au Consulat pour les faire enregistrer, ce qui suscita une vive opposition et des débats qui allèrent jusqu'à l'injure et à la menace. Ils furent pourtant admis, sur un ordre exprès de l'archevêque donné, au nom du roi comme lieutenant du gouverneur, mais avec des protestations. Cette affaire se termina, comme toutes celles de même nature que suscitaient les exactions de la cour. Le Consulat racheta les offices à très haut prix, et les sieurs Prost de Grange-Blanche et du Moulceau consentirent à ne les exercer que précieusement pour le compte de la ville.

La prudence et l'habileté de De La Font furent utiles au Consulat dans bien d'autres occasions. La ville était assaillie de traitants qui venaient armés de leurs édits, y introduire toutes sortes de charges nouvelles. Le peuple murmurait ; de fré-